

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2014

Date de la convocation : 03:10:2014

Le treize octobre deux mille quatorze à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire
Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Maires Adjoints, Josiane POURQUE, Laurence TOMASELLO, Cécilia DEVAUX, Dimitri RANSAN, Gaston REY, Christian BEGUE, Isabelle LUSTRI, Paolo DE ALMEIDA, Emerick DALLA-BARBA, Mathieu MENDOUSSE, Pascal DALLA-BARBA

Absents :néant

Secrétaire de séance :Dimitri RANSAN

COMPTE RENDU DES DIVERSES REUNIONS

- CAUE : Monsieur Bret a réalisé une esquisse du lotissement et a donné des conseils concernant la voirie, les plantations et l'aménagement général du lotissement.

TRAVAUX

- Maison Rioutet : Les travaux de rénovation sont terminés et la cuisine est en cours d'aménagement
-
- Eclairage église : Présentation du devis d'un montant de 21 479 € HT. Subvention de 30 % = accord du conseil à l'unanimité
-
- Ecole fenêtres : Monsieur le Maire présente 3 devis de rénovation des fenêtres

* Sud-Ouest Habitat = 13 947 € TTC

* Cabandé = 15 594 e TTC

* Alex menuiserie = 13 889 € TTC

Le devis d'Alex menuiserie est retenu à l'unanimité.

Les fenêtres devront être repeintes.

- Ecole WC : Monsieur Baro a fourni un devis de 3528 € TTC. Un devis a été demandé à l'entreprise Barbosa pour la maçonnerie.

SYNDICAT BAISE : Dissolution du syndicat et adhésion au nouveau syndicat
le conseil municipal demande des précisions avant d'accepter la dissolution et l'adhésion au nouveau syndicat d'Entretien et d'Aménagement du Sousson, Cédon et des Baïses

DIVERS

- Comptage des voitures : une nouvelle période de comptage sera programmée. Une semaine durant des vacances scolaires et une semaine hors vacance.

- Monsieur Daune : une lettre a été envoyée à Monsieur Daune pour lui demander de faire élaguer son arbre situé à l'arrière de sa maison et enlever les 2 poutres qui sont sur le trottoir.
- La légion d'honneur doit être remise à Monsieur SAUM. Une lettre a été envoyé à Monsieur le Préfet du Gers pour lui demander de remettre cette décoration et lui demander de fixer une date. Nous attendons sa réponse.
- Indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2013 : le conseil accepte la proposition de porter l'indemnité de base de 237 € à 242 € par mois, soit une progression de 2,11 % par rapport à 2012. La commune de Barran est concernée parce qu'elle possède une école même si actuellement elle ne loge ni n'indemnise aucun instituteur.
- Projet communautaire 2014-2015 : suite au document rempli par les conseillers municipaux, une synthèse a été réalisée.
- Commission communication : cette commission se réunira pour travailler sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.